

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de nettoyage automobile à domicile

Document contractuel applicable à toute réservation de prestation de nettoyage automobile réalisée par ALTI'CARS.

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société ALTI'CARS (ci-après le « Prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client ») souhaitant bénéficier des prestations de nettoyage automobile proposées par le Prestataire. Toute réservation, commande ou validation d'un rendez-vous implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes CGV.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de nettoyage automobile à domicile proposées par le Prestataire. Les prestations peuvent notamment comprendre : nettoyage intérieur, nettoyage extérieur, nettoyage complet, aspiration, dépoussiérage, nettoyage des vitres, entretien des plastiques, shampoing des surfaces textiles, ainsi que toute prestation complémentaire proposée par le Prestataire.

Article 2 – Devis et réservation

2.1 Devis

Un devis peut être établi gratuitement sur demande du Client. Sauf mention contraire, il est valable pendant une durée de trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

2.2 Réservation

La réservation est considérée comme définitive après validation expresse du Client, par tout moyen écrit, notamment par SMS, courriel, formulaire en ligne ou signature d'un devis, et, le cas échéant, après versement d'un acompte lorsque celui-ci est demandé.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou de reporter toute prestation pour motif légitime, notamment en cas d'indisponibilité, de conditions techniques insuffisantes, d'état du véhicule incompatible avec la prestation demandée, ou d'adresse d'intervention inaccessible.

Article 3 – Prix

Les prix des prestations sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC). Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation ou, le cas échéant, figurant sur le devis validé par le Client.

Le prix peut varier selon la catégorie du véhicule, son état réel, son niveau d'encrassement, la localisation de l'intervention, la durée estimée ainsi que les options choisies. Si l'état du véhicule constaté sur place diffère sensiblement des éléments communiqués lors de la réservation, le Prestataire pourra proposer une adaptation tarifaire, soumise à l'accord préalable du Client avant exécution.

Article 4 – Modalités de paiement

4.1 Moyens de paiement acceptés

Le Prestataire accepte, selon les cas, les paiements par espèces, virement bancaire et tout autre moyen expressément accepté au moment de la réservation.

4.2 Acompte

Pour certaines prestations, notamment les interventions longues, les créneaux à forte demande ou les déplacements particuliers, un acompte pourra être exigé au moment de la réservation.

4.3 Solde

Sauf accord contraire écrit, le solde de la prestation est payable immédiatement à l'issue de l'intervention.

Article 5 – Conditions d'intervention

Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire, au jour et à l'heure convenus :

- un accès au véhicule ;
- un espace suffisant, accessible et sécurisé permettant la réalisation de la prestation ;
- un accès à une prise électrique fonctionnelle (220V) ;
- un accès à un point d'eau utilisable pendant toute la durée de l'intervention.

Le Client garantit que ces accès sont disponibles, en état de fonctionnement et librement utilisables pendant toute la durée de la prestation.

À défaut, le Prestataire se réserve le droit de refuser d'exécuter la prestation, de l'adapter si cela est techniquement possible, ou de facturer des frais de déplacement si l'intervention ne peut être réalisée du fait du Client.

Article 6 – État du véhicule

Le Client s'engage à présenter un véhicule dont l'état permet la réalisation de la prestation dans des conditions normales. Un état visuel général peut être effectué avant intervention.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des défauts préexistants, notamment rayures, impacts, usure, décoloration, plastiques fragilisés, tissus détériorés, joints usés, éléments mal fixés ou tout autre dommage antérieur à son intervention. Certaines salissures, taches incrustées, odeurs persistantes ou marques anciennes peuvent ne pas pouvoir être supprimées totalement malgré une exécution conforme aux règles de l'art.

Article 7 – Délais d'exécution

Les horaires et durées d'intervention sont communiqués à titre indicatif. Le Prestataire s'efforce de les respecter, sans que cela ne constitue une obligation de résultat quant à l'heure exacte de fin d'intervention.

Des retards ou reports peuvent survenir en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Prestataire, notamment conditions météorologiques défavorables, difficultés d'accès, panne de matériel, circulation, ou durée de traitement supérieure à celle initialement estimée en raison de l'état réel du véhicule.

Article 8 – Réception et réclamations

Le Client est invité à vérifier la conformité apparente de la prestation à l'issue de l'intervention. Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures suivant la fin de la prestation.

Passé ce délai, la prestation sera réputée conforme et définitivement acceptée, sauf disposition légale contraire impérative.

Article 9 – Responsabilité

Le Prestataire est assuré au titre de son activité professionnelle. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de la prestation et sera limitée aux seuls dommages directs et certains.

Le Prestataire ne pourra notamment être tenu responsable :

- des dommages préexistants non signalés par le Client ;
- des conséquences liées à la vétusté ou à la fragilité de certains éléments du véhicule ;
- des objets laissés à l'intérieur du véhicule ;
- des pannes mécaniques, électriques ou électroniques survenant indépendamment de la prestation ;
- des dommages résultant d'un défaut d'entretien ou d'une utilisation anormale du véhicule après intervention.

Article 10 – Annulation et report

10.1 À l'initiative du Client

Toute annulation ou demande de report doit être communiquée au moins vingt-quatre (24) heures avant l'horaire convenu. En cas d'annulation tardive, d'absence ou d'impossibilité d'intervention imputable au Client, l'acompte éventuellement versé pourra être conservé et des frais de déplacement pourront être facturés.

10.2 À l'initiative du Prestataire

En cas d'empêchement, d'intempéries, de force majeure ou de tout autre événement rendant l'intervention impossible dans des conditions normales, le Prestataire pourra proposer un nouveau rendez-vous. Si aucun report n'est possible, l'acompte éventuellement versé sera remboursé.

Article 11 – Conditions météorologiques

Les prestations réalisées à domicile peuvent être reportées ou adaptées en cas de pluie, neige, gel, vent important, températures extrêmes ou toute autre condition météorologique empêchant une exécution correcte et sécurisée de la prestation.

Article 12 – Droit de rétractation

Lorsque le Client a la qualité de consommateur et que la réservation est conclue à distance, il bénéficie, en principe, du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Toutefois, conformément aux dispositions légales en vigueur, ce droit ne peut plus être exercé lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Article 13 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont utilisées uniquement pour la gestion des rendez-vous, l'exécution des prestations, la facturation et le suivi de la relation client. Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers.

Le Client dispose, conformément à la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en contactant le Prestataire.

Article 14 – Communication et droit à l'image du véhicule

Sauf opposition écrite préalable du Client, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser des photographies ou vidéos du véhicule prises avant, pendant ou après la prestation à des fins de communication commerciale, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux ou ses supports publicitaires, sans qu'aucune donnée personnelle du Client ne soit divulguée.

Article 15 – Litiges

En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes, dans les conditions prévues par le droit applicable.

Article 16 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Contact

ALTI'CARS

150 Route de Cassioz, 74120 Megève

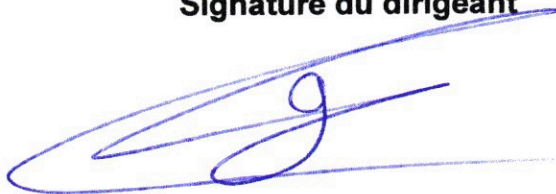
SIREN : 993 649 680 RCS Annecy

CODE APE : 45.11Z

TVA intracom : FR51 993 649 680

contact@alticars.com / 06.72.71.11.38

Signature du dirigeant



Toute réservation vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

En date du 17/03/2026 à 15h30